COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-143

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - 2024

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	M.DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	M. ZANIN Daniel
:		Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
:		Mme PERE Catherine
	:	

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-143

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - 2024

Vu le rapport de présentation,

Le Président propose donc :

- d'approuver ces propositions,

- d'adopter la décision modificative n°2 à l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver ces propositions,

- d'adopter la décision modificative n°2 à l'exercice 2024 du budget principal de la Communauté de Communes.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Vanessa ESCUDE

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 30 DEC. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 30 DEC. 2024

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DECISION MODIFICATIVE N°2

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241220-2024CC7_1_2_143-BF
Numéro d'acte :	2024CC7_1_2_143
Date de décision :	20/12/2024
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	PREFCC2R_102024022_seal.xml
Fichier(s) annexes(s) :	2024CC7-1-2-143-BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DM N°2.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	30/12/2024 13:53:09
Date de réception de l'AR :	**30/12/2024 13:55:16**